

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_54

~~~~~

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Madame DORIGO Rebecca, Maire-adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 11 septembre 2026

**PRESENTS :** *DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

**ABSENTS EXCUSES :** *TUPIN-BRON Jean (pouvoir à TAGAND Gilberte), MARTIN Françoise (pouvoir à DORIGO Rebecca), CIER Gael, MICHOUX Jonathan (pouvoir à ROBERT Nicolas), MOTTIEZ Adrien (pouvoir à LUCAS Lydie), CARTOTTO Alexandra (pouvoir à FAVRE-VICTOIRE Jean-François)*

Monsieur ROBERT Nicolas a été élu secrétaire.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b> |
|------------------------------------------------------------|

Madame la Maire-adjointe présente au conseil municipal les demandes de subvention suivantes :

✓ L'harmonie municipale de Vacheresse sollicite une subvention supplémentaire pour l'année 2026 pour les motifs suivants :

- ☞ Recrutement d'un nouveau directeur à compter du 01/09/2026 avec réévaluation du salaire (coût supplémentaire de 2 500 €)
- ☞ Achat d'instruments à l'automne (pour un montant de 21 000 € avec une subvention du Département de 10 000 €)
- ☞ Renouvellement de plusieurs costumes au cours de l'année (pour un montant de 2 000 €)

Pour mémoire, lors de la séance du 30/04/2026, le conseil municipal avait octroyé à l'harmonie municipale une subvention de 2 500 €.

✓ Le foyer rural qui gère la bibliothèque a déposé sa demande de subvention annuelle (la subvention versée en 2025 était de 500 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention supplémentaire de 1500 € à l'harmonie municipale de Vacheresse pour l'année 2026 et une subvention de 500 € au foyer rural.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Maire-adjointe,  
Rebecca DORIGO



Le secrétaire de séance,  
Nicolas ROBERT

A blue ink signature, likely of Nicolas ROBERT, the secretary of the session.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 24/09/2026  
et publication du 24/09/2026*